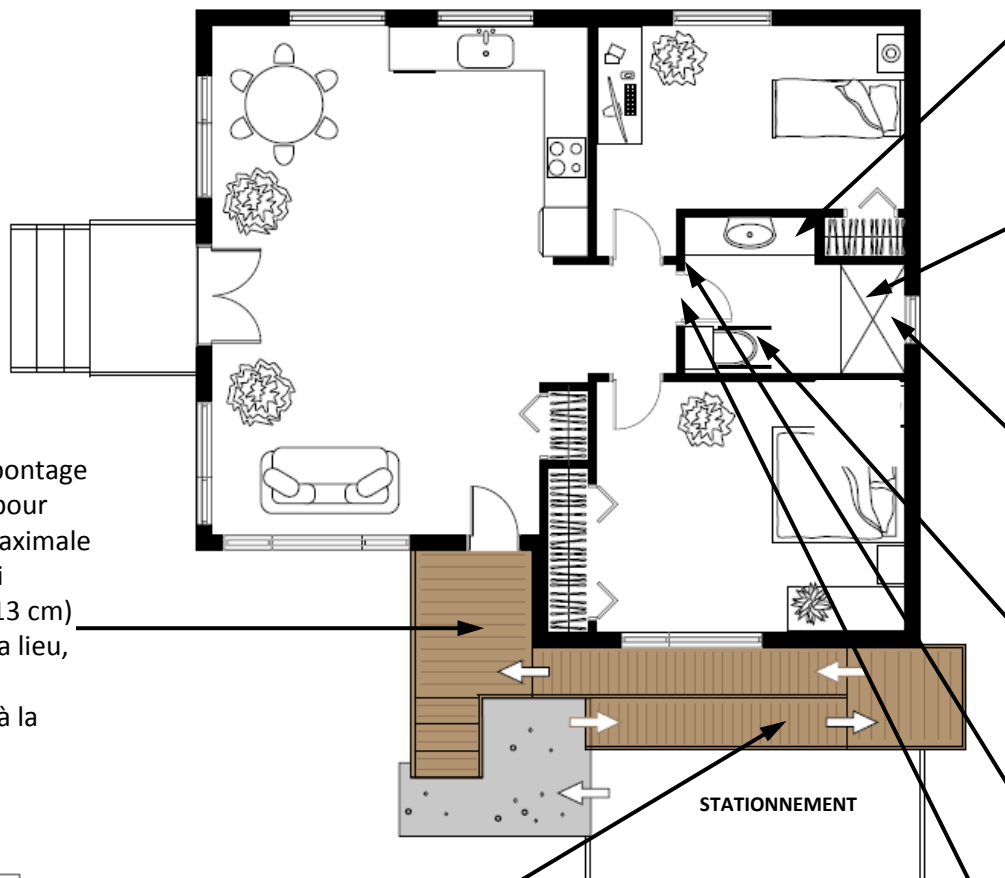


## Travaux admissibles

### Travaux admissibles dans une salle de bain (une seule par domicile)



**1.** Hausser le pontage d'une galerie pour une surface maximale de 5 pi sur 7 pi (150 cm sur 213 cm) incluant, s'il y a lieu, de légères modifications à la galerie.

\* Travaux admissibles pour un domicile à construire

**\* 2.** Construire une rampe d'accès avec une pente de 1:12 (12 pouces de rampe pour chaque pouce de dénivellation) en bois traité ou autres matériaux de votre choix de roue, le ou les paliers de virage galerie pour accueillir la rampe d'accès

**8.** Dégager l'espace de 34 à 40 po (86 à 101 cm) sous le lavabo de la vanité de la salle de bain.

**\*7.** Installer une barre d'appui :

- standard de 18 à 48 po de longueur (46 à 120 cm).
- ou
- en « L » de 24 po sur 36 po (61 cm sur 91 cm).

**\*6.** Construire une douche sans seuil d'environ 60 po sur 40 po (150 cm sur 101 cm) : modification à la structure du plancher, confection de l'enceinte, plomberie brute et robinetterie sur tige coulissante.

**\*5.** Installer une barre d'appui rabattable de type « Optima » ou l'équivalent, incluant un ancrage pour charge importante. Installation, réparation et finition comprises.

**4.** Abaisser ou déplacer un interrupteur, une prise ou un thermostat. Filage, réparation et finition inclus.

**3.** Élargir une porte intérieure : nouvelle porte de 34 ou 36 po (86 cm ou 91 cm), élargissement de l'ouverture, réparation du plancher et des murs, finition et quincaillerie (dont les poignées bec-de-cane).

ou  
Charnières à retrait (gain = 1 ½ po ou 3,8 cm).